



Centre d'Animation Cantonal

5 rue Jean Philippe Rameau

17700 SURGERES

05.46.07.16.39

cac.surgeres@wanadoo.fr

www.cacsurgeres.com

REGLEMENT INTERIEUR 2010/2011 DES ACCUEIL DE LOISIRS ENFANTS ET JEUNES

Exemplaire pour la famille

Les accueils des mercredis, des vendredis, des samedis et vacances scolaires, les accueils du soir (après la classe), sont gérés par le Centre d'Animation Cantonal (association loi 1901).

L'accueil est agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) de la Charente-Maritime et par la CAF de Charente-Maritime.

OBJECTIFS

cf. le projet pédagogique mis à disposition des parents sur le lieu d'accueil.

PERSONNEL

Les accueils des mercredis, samedis, soirées et vacances scolaires sont assurés par du personnel titulaire du BAFA, BAFD, BEATEP, BPJEP ou en cours de formation, selon la réglementation en vigueur.

CAPACITE D'ACCUEIL

Le nombre d'enfants pouvant être accueilli est de 12 au maximum par animateur et par lieu d'accueil. Seuls les enfants à partir de 6 ans peuvent être accueillis sans adultes accompagnateurs.

LES HORAIRES

- **Lorsque les accueils sont ouverts** pendant les périodes scolaires :

Accueil des enfants de 6-12 ans :

Le mercredi matin de 10h à 12h30

Accueil des pré-adolescents 11-13ans :

Le mercredi après midi de 15h à 18h

Accueil des adolescents 14 ans et plus :

Le vendredi en soirée de 18h à 21h (23h une fois par mois)

Le samedi après-midi de 14h30 à 17h30

- **lorsque les accueils sont ouverts** lors des vacances scolaires :

Accueil des enfants de 6-12 ans :

Les matins de 10h à 12h30

Accueil des pré-adolescents 11-13ans et des adolescents 14 ans et plus :

Les après midi de 14h30 à 17h30 et certaines soirées suivant le programme établi

Les parents doivent s'assurer de la présence des animateurs lorsqu'ils laissent leurs enfants.

Le repas du midi n'est pas pris en charge.

PRISE EN CHARGE DES ENFANTS LORS DES ACCUEILS LIBRES

La responsabilité des animateurs est engagée à partir du moment où le public accueilli entre dans les lieux d'animations (dans le local bus ou le local espace Berlioz) et, ou lorsque les animateurs organisent une activité extérieure (jeux, sorties, trajets ...). La responsabilité des parents, ou responsables légaux est engagée en dehors des temps d'accueil et des zones d'activités.

ROLE ET PLACE DES PARENTS

Nous avons la volonté que le parent ait une place de « co-animateur » lors des accueils. Nous insistons sur la présence des familles dans la préparation, l'organisation et dans la participation aux différents accueils.

CONDITIONS D'ADMISSION

Tous les enfants et, ou familles doivent être obligatoirement **adhérents à l'association** (2 € individuelle, 8 € Familiale) et **avoir rempli le dossier d'inscription**.

PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX ACCUEILS

Une carte annuelle ou une carte Vacances sera exigée des familles, selon le nombre d'enfants inscrits et le régime d'allocation de la famille.

BARÈME DES CARTES

Cartes annuelles 6 – 13 ans (validité sur toute l'année civile)

passeport temps libre CAF			régime CAF			AUTRES (MSA, CE)		
1 enfant	2 enfants	3 enfants et +	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
15,00 €	25,00 €	40,00 €	30,00 €	45,00 €	60,00 €	45,00 €	60,00 €	75,00 €

Cartes Vacances 6-13 ans (validité à la semaine)

passeport temps libre CAF			régime CAF			AUTRES (MSA, CE)		
1 enfant	2 enfants	3 enfants et +	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
5,00 €	7,50 €	10,00 €	7,50 €	10,00 €	15,00 €	10,00 €	15,00 €	20,00 €

Carte Jeunes 14 ans et plus

passeport temps libre CAF		régime CAF		AUTRES (MSA, CE)	
Jeune 14 ans		Jeune 14 et plus		Jeune 14 et plus	
5,00 €		7,00 €		10,00 €	

Une facture sera établie aux familles dès que le règlement de la carte sera effectué.

Les familles utilisatrices de l'accueil de Loisirs du CAC, **n'ayant pas fait l'acquisition d'une carte, se verront envoyées une facture** qu'elles devront **réglées dans le plus rapidement possible**.

Il peut être demandé une participation **exceptionnelle** pour toutes sorties proposées.

Pour participer aux sorties, il faut être à jour du **règlement de la carte Loisirs enfants ou jeune et de l'adhésion**.

ASSURANCES

L'association a souscrit une assurance responsabilité civile permettant de couvrir les accueils de loisirs. **Cette assurance prend effet lorsque la famille est adhérente à l'association.**

Les parents doivent assurer leurs enfants pour les dommages qu'ils peuvent occasionner aux tiers et pour les dommages qu'ils peuvent se causer à eux-même. (Responsabilité Civile et extra scolaire).

DIVERS

Tous les vêtements doivent être marqués au nom et prénom de l'enfant. Le CAC ne pourra, en aucun cas, être déclaré responsable de toute perte ou de vol d'objets (jouets, bijoux, vêtements...) appartenant aux enfants.

CONTACTS

Centre d'Animation Cantonal de Surgères
Espace Communautaire Berlioz
5 rue Jean Philippe Rameau, Tel : 05.46.07.16.39
17700 SURGERES

Fait à SURGERES,

P/o la direction

Le coordinateur du pôle Enfance Jeunesse Famille
Arnaud BRUYERON

**DOCUMENT A REMPLIR ET A RETOURNER AU CAC
AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION**

NOM Prénom de l'enfant ou du jeune :

Numéro du téléphone portable du jeune adhérent (s'il en possède un)

Adresse E.mail du jeune

**Signature du jeune adhérent
(précédées de la mention lu et approuvée)**

AUTORISATION PARENTALE

Je, soussigné(e), Mme-Melle-Mr (NOM-Prénom)
atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des accueils Enfant et Jeunes; et autorise mon
enfant :

(NOM Prénom)

Adresse :

.....
Date de naissance du jeune :

Numéro de tel. : Domicile

Numéro de tel. : Travail de la mère

Numéro de tel. : Travail du père

Adresse mail.....

à adhérer au local jeunes

à participer à toutes les activités organisées par le Local Jeunes

sauf :

à utiliser tous moyens de transport proposés par le Local Jeunes

J'autorise les animateurs à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions médicales) rendues nécessaires par l'état de mon l'enfant.

Oui Non

Nous sommes amenés, à l'occasion d'une activité particulière ou d'une parution dans la presse, à prendre en photo ou à filmer les jeunes. Autorisez-vous l'utilisation de l'image de votre enfant pour ces actions d'information et de promotion publique ?

Oui Non

Fait le à

Signature du tuteur légal :